

*Séparée des occasions du péché.* — Quoique appelée par Dieu, la religieuse a gardé toutes les faiblesses de la nature, tous les penchants de son cœur, toutes les habitudes de sa vie passée, et elle sent plus vivement qu'autrefois, avec quelle facilité elle tomberait si elle ne prenait pas garde ; aussi, veille-t-elle, avec paix sans doute, mais avec une minutieuse attention sur ses sens et sur son cœur. Elle s'enferme dans sa règle comme dans une maison qui l'empêche de voir et d'entendre ; elle se revêt de sa règle comme d'un vêtement qui la met à l'abri de l'influence des exemples ; et la parole puissante qui la retient quand elle se sent entraînée est celle-ci : *Dieu ne le veut pas. — Ce n'est pas ma règle.*

*Séparée du monde*, c'est-à-dire des honneurs, des richesses, des jouissances qui lui feraient oublier Dieu. Pour elle, tout honneur sera vraiment une charge qu'elle acceptera sans doute avec soumission, mais qu'elle envisagera seulement comme un moyen nouveau de prouver son dévouement à Dieu.

*Séparée des affaires matérielles* qui l'éloigneraient de la pensée habituelle de Dieu. Elle entend sous le nom d'affaires matérielles, tout travail qui ne lui étant pas imposé par l'obéissance n'aurait pour but que de lui procurer à elle ou à sa famille un bien-être auquel elle a renoncé par son vœu de pauvreté. Elle entend encore tous ces soins exagérés que demandent la mollesse, la sensualité, l'amour des aises, n'accordant à son